

Mesdames, et Messieurs les journalistes ,

Lundi 30 septembre s'est tenue une nouvelle réunion du comité élargi de suivi des rythmes scolaires.

Nous étions intervenus, l'année dernière devant ce comité, avant de le quitter. En effet, nous refusions la tournure que prenait la mise en place du décret, dans le cadre de la réforme dite de refondation de l'Éducation Nationale.

Pour nous il s'agissait d'une mise en place trop hâtive, prenant insuffisamment en compte les besoins réels des enfants en matière de réorganisation de leur rythme de vie, le but premier de la réforme étant d'améliorer les résultats des apprentissages scolaires. Mais dans les faits, ce n'est pas ce qui a guidé cette mise en place à marche forcée, pour que certains ne perdent pas complètement la face. Ce qui a prévalu, ce sont les possibilités des communes, l'organisation des transports, la disponibilité des intervenants obligeant des écoles à adopter des formules peu satisfaisantes. Mais entre le « ça » ou rien, ou entre le « ça » et le conflit ouvert avec les communes, nos collègues ont souvent finalement accepté le « ça ».

A l'heure actuelle, ce que nous avons dénoncé l'an passé se révèle exact. Nous avons donc siégé dans ce comité pour porter la parole de nos collègues en abordant les difficultés suivantes :

- Pour les élèves des semaines finalement plus chargées, un temps collectif plus long, des journées densifiées par l'enchaînement des activités péri-scolaires et du temps d'apprentissage. Pour les plus petits, des difficultés à se repérer entre temps d'apprentissage et temps d'activités et entre les personnes qui gèrent ces temps souvent dans le même lieu : la classe. Des inégalités flagrantes entre quartiers ou entre communes dans les activités proposées.
- Pour nos collègues aussi après une rentrée d'une grande complexité pour tout ce qui concerne les temps partiels et les décharges, les difficultés sont là : difficultés dans les articulations TAPS/temps scolaire, obligation de gérer des absences d'animateurs, incompréhensions des parents qui ne savent plus quand récupérer leurs enfants, difficultés d'articulation entre les programmations annuelles des classes et les projets des animateurs qui viennent empiéter dessus, obligation de laisser sa classe pour les activités sans avoir d'autres locaux pour travailler...

Aujourd'hui, après un mois de classe, nous ne sommes pas dans un cadre stabilisé. Même si les difficultés sont dites marginales par notre administration, n'oublions pas que seules les communes qui se sentaient « prêtes » ont fait cette mise en place. Il est important de considérer qu'il s'agit là d'une expérimentation et que les difficultés qui apparaissent doivent absolument être considérées sans être minimisées, et corrigées. Pour nous il ne peut pas s'agir d'un enjeu politique, surtout venant de ceux qui ont tant dégradé les conditions de travail des enfants et des enseignants lorsqu'ils détenaient le pouvoir.

Par contre il est indispensable que le ministre réécrive son décret, pour que les écoles et collectivités territoriales puissent trouver et mettre en place les aménagements du temps et des rythmes qui permettent dans l'équité une amélioration réelle de la qualité de vie et d'apprentissage des enfants sans nouvelles dégradations des conditions de travail des enseignants.

Vanda Bonnamy , Vincent Perducat

Co secrétaires Départementaux du SNUipp-FSU Dordogne